TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION PORTANT DESIGNATION DES MAGISTRATS DELEGUES POUR STATUER EN JUGE UNIQUE SUR LES REQUETES PRESENTEES DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX DES ETRANGERS

La Présidente du tribunal,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 776-1 et R. 776-1 ;

A R R E T E :

Article 1er : Sont désignés pour statuer sur les requêtes présentées dans le cadre du contentieux des étrangers et relevant du juge unique, l'ensemble des présidents et magistrats en fonction dans la juridiction dont les noms suivent :

Vice-présidents

M. Philippe d'IZARN de VILLEFORT
M. Gilles TAORMINA
M. Frédéric SILVESTRE-TOUSSAINT-FORTESA
M. Albert MYARA
M. Guillaume THOBATY
M. Patrick SOLI

Premiers conseillers

Mme Dorothée GAZEAU
Mme Lucile GUILBERT
M. Thomas RUOCCO-NARDO
Mme Laurence RAISON
Mme Valérie ZETTOR
Mme Gladys DUROUX

Mme Mélanie MOUTRY
M. Nicolas BEYLS
Mme Camille CHEVALIER
Mme Barbara LE GUENNEC
Mme Aude MONNIER BESOMBES

Conseillers

Mme Sophie CUEILLERON
M. Arthur GARCIA
M. Paco LOUSTALOT
Mme Caroline BOSSUET
M. Flavien FACON
Mme Mathilde ASNARD
Mme Héloïse KROBAND
Mme Albane LE MEUR
Mme Marie BILLION
Mme Capucine BOURGEOIS
M. Arthur IAQUINTA

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté, qui prendra effet à compter du jour de sa signature, sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux membres de la juridiction ainsi désignés.

Fait à Nice, le 1er septembre 2026

Marianne POUGET